



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 409

Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail

Présentation

**Présenté par
M. Matthias Rioux
Ministre du Travail**

**Éditeur officiel du Québec
1998**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi modifie la Loi sur la santé et la sécurité du travail afin de permettre au président du Conseil du trésor de nommer un observateur auprès du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Projet de loi n° 409

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'article 145 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) est modifié par l'insertion, dans la première ligne du premier alinéa et après le mot « loi », de « , le président du Conseil du trésor ».
- 2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).